

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 13/254 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE NATIONALE 193 DANS LA TRAVERSE DE VIVARIO

---

#### SEANCE DU 19 DECEMBRE 2013

L'An deux mille treize et le dix-neuf décembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BIANCARELLI Viviane, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, FEDERICI Balthazar, FRANCESCHI Valérie, GRIMALDI Stéphanie, LUCCIONI Jean-Baptiste, MOSCONI François, ORSINI Antoine, PANUNZI Jean-Jacques, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, STEFANI Michel, SUZZONI Etienne, VALENTINI Marie-Hélène

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane à M. de ROCCA SERRA Camille  
Mme CASALTA Laetitia à Mme BARTOLI Marie-France  
M. CASTELLI Yannick à Mme VALENTINI Marie-Hélène  
Mme DONSIMONI-CALENDINI Simone à M. LUCCIONI Jean-Baptiste  
Mme FEDI Marie-Jeanne à M. STEFANI Michel  
Mme HOUEMER Marie-Paule à Mme CASTELLANI Pascaline  
Mme MARTELLI Benoîte à M. ORSINI Antoine  
Mme NATALI Anne-Marie à M. SINDALI Antoine  
M. NICOLAI Marc-Antoine à M. MOSCONI François  
M. ORSUCCI Jean-Charles à M. FEDERICI Balthazar  
Mme RUGGERI Nathalie à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette

#### **ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

ANGELINI Jean-Christophe, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCUCCI Jean, CASTELLANI Michel, COLONNA Christine, FERRI-PISANI Rosy, FRANCISCI Marcel, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, LACAVE Mattea, LUCIANI Xavier, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, POLI Jean-Marie, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VANNI Hyacinthe.

#### L'ASSEMBLEE DE CORSE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,

- VU** le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant Code des Marchés Publics,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- SUR** rapport de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

#### **ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** les principales caractéristiques du projet d'aménagement de la RN 193 dans la traverse de Vivario pour un montant de 15 M€ HT.

#### **ARTICLE 2 :**

**APPROUVE** la répartition financière suivante sur un montant d'opération (Etudes, Acquisitions foncières et travaux) à 15 millions d'euros hors taxes :

- Etat PEI : 70 % : 10 500 000 € HT
- Collectivité Territoriale de Corse : 30 % 4 500 000 € HT.

#### **ARTICLE 3 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à présenter la demande de subvention correspondante à l'Etat dans le cadre du Programme Exceptionnel d'Investissement.

#### **ARTICLE 4 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les actes d'acquisition amiables au prix maximum de France Domaine correspondant au projet de la traverse.

#### **ARTICLE 5 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 19 décembre 2013

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

**ANNEXES**

## **RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

### **OBJET : Approbation du projet d'aménagement de la Route Nationale 193 dans la traverse de Vivario**

J'ai l'honneur de soumettre à de l'Assemblée de Corse le présent rapport l'approbation du projet d'aménagement de la Rn 193 dans la traverse de Vivario.

#### **1) CONTEXTE GENERAL DE L'OPERATION**

Confrontée à un relief rude et défavorable, la RN 193 ne possède actuellement qu'un niveau d'aménagement relativement modeste. Les investissements mis en œuvre jusqu'à présent ont certes permis de la doter d'une largeur de plate-forme relativement correcte, cependant ses caractéristiques en plan et en profil en long ne facilitent pas une circulation normale et adaptée pour un rôle structurant (confort de l'utilisateur et possibilité de dépassement).

A cela s'ajoute les difficultés liées à la traversée du village, et notamment celui de Vivario :

- trottoirs et chaussée occupés par des véhicules en stationnement,
- géométrie de la route ne permettant pas le croisement de deux poids-lourds,
- carrefours très accidentogènes par leur positionnement et leur configuration,

Cette portion de voie doit donc être requalifiée pour améliorer sensiblement la sécurité de tous les usagers (véhicules et piétons), la fluidité du trafic sans pour autant pouvoir résoudre complètement le problème lié au croisement des véhicules lourds et s'inscrire dans la démarche de route durable.

Le projet porte sur l'aménagement de la traverse de Vivario et la requalification des carrefours de la gare et de Muracciole. L'aménagement permet également l'amélioration très sensible du cadre de vie des habitants.

Par ailleurs, afin de permettre la réalisation de cet aménagement a Collectivité territoriale de Corse a donc souhaité mettre en œuvre le meilleur compromis technique et environnemental afin de réaliser un projet pérenne.

#### **2) PRESENTATION DU PROJET**

L'aménagement de la Route Nationale 193 se fera depuis le panneau d'agglomération d'entrée nord jusqu'au carrefour de Muracciole. Les principaux aménagements seront les suivants :

- ✓ Caractéristiques principales des aménagements de la Route Nationale 193 :
  - La Route Nationale 193 sera dimensionnée afin d'inciter les automobilistes à ralentir : elle sera bordée de part et d'autre.

- Des trottoirs seront créés afin de sécuriser les piétons tout le long de l'itinéraire. Ceci permettra en outre de prolonger l'espace public central que constitue la Place de Diane.
  - Les carrefours avec les voies secondaires seront également redimensionnés afin de permettre une meilleure visibilité.
  - Des aménagements ponctuels seront également proposés le long de la voie : places de stationnement, sur-largeur de sécurité, rectification d'un virage,...
  - L'intersection avec la route de la gare sera traitée afin de permettre une meilleure visibilité
- ✓ L'aménagement de la Place de Diane : Afin de permettre le croisement de deux poids-lourds, le Route Nationale 193 va empiéter sur la place de Diane. Le parti d'aménagement proposé sera de prolonger la place de Diane vers la vallée afin de lui redonner une dimension convenable.
- ✓ Le traitement des stationnements : Deux parkings seront aménagés :
- Le haut du village dont l'accès se fait depuis la Route Nationale 193 dans le virage au niveau de la place de Diane : le remodelage des planches permettra d'optimiser le nombre de places de stationnement. Des murets en pierre du pays et des plantations permettront l'intégration au site.
  - Le parking de la mairie : l'accès se fait actuellement par la Route Nationale 193 dans un virage avec une très forte déclivité. L'accès sera retraité afin de permettre une meilleure visibilité. Un parking sur deux niveaux sera créé (70 places de stationnement). Le haut de cet ouvrage permettra d'accueillir un terrain de sport et d'agrandir la cour de l'école
- ✓ Dénivellation du carrefour de Muracciole : Afin de permettre une insertion en toute sécurité sur le Route départementale, il est prévu, en fonction des études géotechniques à affiner, de déniveler le carrefour et de réaliser un tourne-à-gauche afin de stocker les véhicules sur une 3<sup>ème</sup> voie.
- ✓ Assainissement de la plate-forme : Aujourd'hui, les eaux de plate-forme routière sont évacuées de façon diffuse ou récupérées par des cunettes en béton et dirigées vers des traversées de chaussée rejetant les eaux dans les terrains en contrebas. Il n'existe aucun traitement de la pollution accidentelle ou chronique. Afin d'améliorer la situation existante, le tracé sera intégralement équipé d'un réseau d'assainissement.
- ✓ Estimation sommaire : Le montant de l'opération (Etudes, Acquisitions foncières et travaux) est estimé à 15 millions d'euros et sera affiné au niveau du Projet.

En conclusion, je vous propose :

- 1) **D'APPROUVER** les principales caractéristiques du projet d'aménagement de la Route Nationale 193 dans la traverse de Vivario pour un montant de 15 M€ HT ;
- 2) **D'APPROUVER** la répartition financière suivante sur un montant d'opération (Etudes, Acquisitions foncières et travaux) à 15 millions d'euros hors taxes :
  - ✓ Etat PEI : 70 % : 10 500 000 € HT
  - ✓ Collectivité Territoriale de Corse : 30 % 4 500 000 € HT
- 3) **DE M'AUTORISER** à présenter la demande de subvention correspondante à l'Etat dans le cadre du programme exceptionnel d'investissement ;
- 4) **DE M'AUTORISER** à signer les actes d'acquisition, à l'amiable au prix maximum de France Domaine, correspondant au projet de la traverse ;

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.